

Relations avec les citoyens

AÎNÉS

COMMUNAUTÉ LGBTQ+

CONDITION FÉMININE

FAMILLE

FRANCISATION

IMMIGRATION

SERVICES AUX CITOYENS

Les projets de loi

La Commission des relations avec les citoyens (CRC) a étudié le **projet de loi n° 84**, *Loi sur l'intégration à la nation québécoise*⁴⁶, présenté par le ministre de la Langue française. Le projet de loi vise à établir un modèle québécois d'intégration nationale, selon lequel la culture québécoise constitue un socle commun et un « vecteur de cohésion sociale ». La langue française en est « le principal véhicule », qui « permet l'intégration à la société québécoise ». L'adhésion aux valeurs démocratiques, la laïcité, la « possibilité offerte à tous de participer à la société québécoise » et la « reconnaissance de la primauté des lois sur les diverses cultures » font aussi partie des fondements du modèle énoncés dans le texte législatif. Reposant sur le principe de réciprocité, le projet de loi détermine ce qui est attendu de l'État et de la population québécoise, notamment issue de l'immigration. Il prévoit entre autres l'élaboration par le ministre de la Langue française d'une politique nationale sur l'intégration à la nation québécoise et à la culture commune. Le ministre a également « la responsabilité de proposer au gouvernement les grandes orientations en matière d'intégration nationale ». Le projet de loi fait de la compatibilité avec le modèle d'intégration nationale une condition d'octroi d'aide financière pour les organismes auxquels s'applique la politique nationale. Il apporte en outre plusieurs modifications à la Charte des droits et libertés de la personne, « notamment pour y énoncer que les droits et libertés de la personne s'exercent dans le respect du modèle québécois d'intégration nationale⁴⁷ ».

Projet de loi n° 84

PRÉSENTATION

30 janvier 2025

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Sanction (28 mai 2025)

Échos médiatiques

François Carabin, « [Le Québec se dote d'un nouveau "modèle d'intégration" des immigrants](#) », *Le Devoir*, 28 mai 2025.

⁴⁶ Le titre de ce projet de loi, auparavant *Loi sur l'intégration nationale*, a été modifié en cours d'étude.

⁴⁷ *Loi sur l'intégration à la nation québécoise*, LQ 2025, c. 13, notes explicatives.

La ministre de la Famille a présenté le **projet de loi n° 95**, [Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis](#). Le projet de loi propose l'adoption d'une politique d'admission nationale reposant sur les principes d'égalité des chances, de conciliation famille-travail-études et de mixité sociale. Au moins 50 % des places disponibles dans les centres de la petite enfance et les garderies subventionnées doivent être accessibles à tous les enfants, sans égard à leur situation. Pour les autres places, un titulaire de permis dont les services de garde sont subventionnés pourrait prioriser l'admission d'un enfant en fonction des six priorités d'admission prévues par le projet de loi. Un droit acquis est accordé aux établissements d'enseignement, aux employeurs et aux municipalités locales ayant déjà une entente prévoyant un autre calcul des enfants admis en priorité. Des sanctions sont prévues pour les établissements contrevenants⁴⁸.

Les autres mandats

En juin 2025, l'Assemblée nationale a confié à la Commission des relations avec les citoyens le mandat d'organiser la tenue d'une consultation générale et d'auditions publiques sur le cahier de consultation [La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029](#). Cette consultation, qui suit [celle tenue en 2023](#), se veut « une occasion unique pour définir collectivement les nouvelles orientations en matière d'immigration au Québec⁴⁹ ». Pour la première fois, la planification de l'immigration temporaire sera abordée au cours de cet exercice⁵⁰. Un questionnaire en ligne est disponible jusqu'à la dernière journée des auditions publiques, qui commenceront le 16 septembre 2025. Des mémoires peuvent également être transmis jusqu'au 15 août.

⁴⁸ Gouvernement du Québec, [Dépôt du projet de loi n° 95 – Des services de garde plus accessibles et plus équitables pour les familles québécoises](#), communiqué de presse, 27 mars 2025; Projet de loi n° 95, [Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis](#).

⁴⁹ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, [La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029](#), 2025, p. 12.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 11.

Projet de loi n° 95

PRÉSENTATION

27 mars 2025

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Sanction (4 juin 2025)

Échos médiatiques

Jérôme Labbé, « [Québec dictera ses propres critères d'admission aux CPE et aux garderies subventionnées](#) », *Radio-Canada*, 27 mars 2025.



La [Loi sur l'immigration au Québec](#) prévoit que des exercices de planification pluriannuelle de l'immigration au Québec sont réalisés afin notamment de déterminer la composition de l'immigration et le nombre prévu de personnes immigrantes admises.

Le 14 février 2025, la députée de Sherbrooke a [interpellé](#) la ministre responsable des Aînés au sujet de l'avenir des services et des soins à domicile. Le bilan de la dernière année dans un contexte de faible taux de couverture des besoins pour ces soins et services a été abordé.

Motions présentées à l'Assemblée nationale

Parmi les motions présentées au cours de cette période de travaux figure une [motion sans préavis](#) ayant pour objet d'exprimer l'inquiétude de l'Assemblée face aux résultats de l'étude du Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale (GRIS) concluant à une hausse de l'intolérance chez les jeunes envers les membres de la communauté LGBTQ. Adoptée le 6 février 2025 à la majorité des parlementaires présents, cette motion fait écho à un [rapport](#), publié quelques semaines plus tôt, selon lequel les élèves du secondaire ressentent un niveau de malaise plus élevé à l'égard de la diversité sexuelle, une tendance inverse à ce qui était observé dans les décennies précédentes.



« Entre 2017 et 2024, le niveau de malaise des jeunes face à l'homosexualité de leur meilleur ami ou meilleure amie a doublé. Il passe de 15,2 % à 33,8 % pour une amie lesbienne et de 24,7 % à 40,4 % pour un ami gai⁵¹ ».

Échos médiatiques

La Presse Canadienne, « [Soutien à domicile: les heures sont en hausse, soutient la CAQ](#) », *Radio-Canada*, 14 février 2025.

⁵¹ GRIS-Montréal, [Montée de l'intolérance dans les écoles: le GRIS-Montréal et la FCPQ lancent un appel à l'action](#), communiqué de presse, 16 janvier 2025.

Une [motion sans préavis](#) a été adoptée le 24 avril 2025 afin de souligner le 85^e anniversaire de l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes au Québec. Elle a été présentée par la députée de Saint-Hyacinthe, M^{me} Chantal Soucy, également présidente du Cercle des femmes parlementaires qui a organisé une [célébration](#) le même jour. Le 22 avril, l'Assemblée nationale a inauguré l'œuvre vidéo, *À hauteur d'X*, de l'artiste Isabelle Gagné afin de commémorer cet événement.

Enfin, deux motions sans préavis ont été présentées concernant des sujets en lien avec les projets de loi n^o 84 et n^o 95. Le 1^{er} avril 2025, les parlementaires présents ont adopté à l'unanimité une [motion](#) pour affirmer que la sélection des enfants sur des bases religieuses, culturelles ou linguistiques n'a pas sa place dans les services de garde éducatifs à l'enfance. Le 28 mai, une [motion](#) pour affirmer que le modèle québécois d'intégration nationale est distinct du multiculturalisme canadien a été adoptée à l'unanimité des parlementaires présents.

Des pétitions présentées à l'Assemblée nationale

Lorsqu'une pétition est présentée à l'Assemblée nationale, le gouvernement doit y répondre par écrit dans les 30 jours suivant sa transmission par le secrétaire général de l'Assemblée au leader du gouvernement. Si l'Assemblée ne tient pas séance à l'expiration du délai, la réponse est déposée au plus tard à la troisième séance suivant la reprise des travaux.

Échos médiatiques

Francis Vailles, «[Garderies subventionnées et CPE : Des enfants favorisés sur la base de critères ethniques](#)», *La Presse*, 12 novembre 2024.



Pétition

Réouverture des groupes de francisation fermés dans les centres de services scolaires

PRÉSENTATION 19 mars 2025

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 6 mai 2025

Création et financement d'un programme de services d'interprétation pour la communauté sourde et malentendante

PRÉSENTATION 24 avril 2025

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT Pas déposée à ce jour

Adoption d'une Charte des droits des enfants

PRÉSENTATION 27 mai 2025

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT Pas déposée à ce jour

Demande visant la reconnaissance des filles-mères québécoises et de leurs enfants

PRÉSENTATION 29 mai 2024

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT Pas déposée à ce jour

Rapports de personnes désignées par l'Assemblée

En juin 2025, le **Protecteur du citoyen** a déposé à l'Assemblée nationale un rapport spécial sur le Directeur de l'état civil (DEC), *Accélérer la transmission des certificats de décès, par respect pour les citoyens*. Depuis plusieurs années, de longs délais de traitement pour l'inscription des événements de vie par le DEC sont déplorés⁵². Le retard de transmission d'un certificat de décès peut créer des conséquences émotionnelles et financières ainsi que des problèmes dans le règlement d'une succession pour les proches des personnes défuntés.

55,8
jours ouvrables

Délai moyen
du DEC pour
inscrire un décès
au registre de
l'état civil en
mai 2024.

⁵² Le Protecteur du citoyen avait déjà dénoncé les délais de traitement des demandes pour des certificats de décès, notamment dans son *Rapport annuel 2023-2024* et son *Rapport annuel 2018-2019*.

Après avoir reçu plusieurs centaines de plaintes, le Protecteur du citoyen a décidé de faire enquête. Les longs délais seraient causés par cinq facteurs principaux, soit la hausse des décès, les processus de travail, les systèmes et outils informatiques, les ressources humaines et les délais dus à des tiers. Le Protecteur du citoyen constate que des mesures prometteuses ont été mises en place par le DEC et formule onze recommandations portant notamment sur :

- Les ressources humaines, les instructions de travail et la formation;
- Les ressources matérielles et la modernisation des infrastructures technologiques;
- Les rappels à faire aux partenaires;
- Le processus d'assurance qualité et l'information à donner aux citoyennes et aux citoyens⁵³.

Dans son rapport annuel 2024-2025 déposé en mai 2025, le **Commissaire à la langue française** consacre un chapitre à l'évaluation de l'offre de services de francisation en milieu de travail (FMT), sous la responsabilité de Francisation Québec. Il constate une efficacité limitée de la FMT, qui constitue environ 4 % du budget de francisation. L'absence de connaissance préalable du français, l'indisponibilité des travailleuses et des travailleurs et la concurrence de l'anglais comme langue de communication interculturelle en limitent les bénéficiaires. La FMT est souvent réalisée auprès de très petits groupes, à un coût beaucoup plus élevé que la francisation en dehors du milieu de travail. Le commissaire recommande entre autres que Francisation Québec repense l'offre de services pour mieux atteindre les objectifs d'intégration en français, exige un engagement clair des entreprises participantes, favorise l'organisation de formations multientreprises et par domaine d'emploi et simplifie ses processus administratifs⁵⁴.

⁵³ Protecteur du citoyen, [Rapport spécial: Directeur de l'état civil – Accélérer la transmission des certificats de décès, par respect pour les citoyens](#), 4 juin 2025.

⁵⁴ Commissaire à la langue française, « Chapitre 4 : Évaluation de Francisation Québec – Francisation en milieu de travail », dans [Rapport annuel 2024-2025](#), 21 mai 2025, p. 36-88.

Avancement des projets de loi à la Commission des relations avec les citoyens

Avant d'être adoptés, puis sanctionnés, la plupart des projets de loi sont étudiés par l'une des neuf commissions parlementaires sectorielles. Autant l'étape des consultations que l'étude détaillée se déroulent généralement dans l'une de ces commissions. Le tableau suivant présente l'avancement des projets de loi étudiés par la Commission des relations avec les citoyens au cours de la période de travaux de l'hiver et du printemps 2025.

	 Présentation	 Consultations	 Adoption du principe	 Étude détaillée	 Rapport de commission	 Adoption	 Sanction
Projet de loi n° 84 <i>Loi sur l'intégration à la nation québécoise</i>							
Projet de loi n° 95 <i>Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis</i>							

Légende:  Étape franchie  En cours